

Direction de la Transition Écologique et du Climat Département Téléphonie Mobile

Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :						
Opérateur	Orange	Arrdt	17 ^{ème}			
Nom de site	STADE LEON BIANCOTTO	Numéro	00000002U8			
Adresse du site	15, rue Saint Just	Hauteur	R+10 (33m)			
Bailleur de l'immeuble	France Habitation	Destination	Habitations			
Type d'installation	Ajout des fréquences 700MHz pour la 4G et 3500MHz pour la 5G et pérennisation du site					
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts Déplacement et modification des antennes à faisceau fixe du site provisoire après travaux					
Dossier soumis à Déclaration	n Préalable ou Permis de Construire ?		Oui (DP)			
	Calendrier de suivi du dossier					
Date de validation de la ver	sion précédente du dossier		19/05/2021			
	épartement de la Téléphonie Mobile (J)		25/01/2023			
Date limite de réponse de la	25/02/2023					
	Objet de la demande					
Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de la pérennisation de la qualité de service de son réseau de radiocommunication, Orange souhaite réaménager son relais situé sur le bâtiment 15 rue Saint Just 75017 Paris					
Détail du projet	Ce projet concerne le remplacement et déplacement des 3 antennes existantes émettant sur les fréquences 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz (2G/3G/4G) par 3 antennes à faisceau fixe qui émettront sur 700MHz (ajout pour la 4G), 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz (2G/3G/4G), et 3 antennes à faisceau orientable qui émettront sur 3500MHz (5G), orientées vers les azimuts 30°, 130° et 285°					
Distance des ouvrants	(25m)		Néant			
Estimation par azimut	2G/3G/4G: 30° < 2V/m; 130° < 2V/m; 285° < 5V/m 5G: 30° < 1V/m; 130° < 1V/m; 285° < 1V/m					
Hauteur des antennes (HMA)	34,25m pour les faisceaux fixes et 35,70m pour les faisceaux orientables					
Incidence visuelle						
Description des antennes et intégration paysagère	Ces antennes seront superposées par groupe de 2, les faisceaux fixes en partie basse et les faisceaux orientables en partie haute					
Zone technique	Les armoires techniques seront installées dans un local existant au sous-sol					
Date:	Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :					
Avis Mairie d'arrondissement :			Favorable Défavorable Ne se prononce pas			

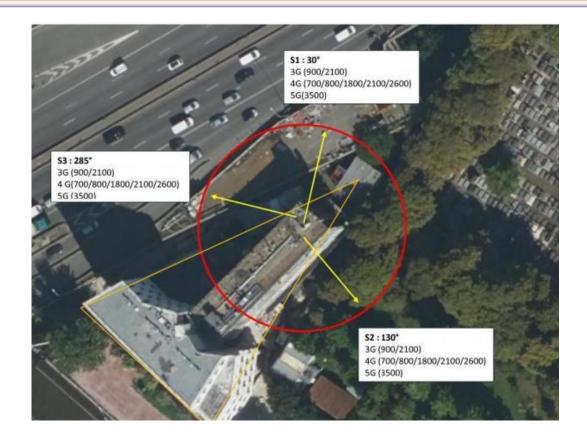


Direction de la Transition Écologique et du Climat Département Téléphonie Mobile

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

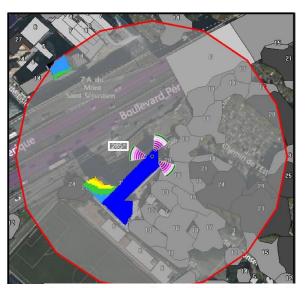
PAS D'ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100M

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



PARIS Direction de la Transition Écologique et du Climat Département Téléphonie Mobile **Département Téléphonie Mobile**

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour la 2G/3G/4G Faisceau fixe



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

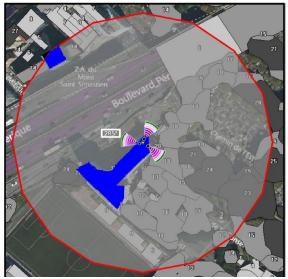
Les simulations en espace libre avec bâti simple vitrage indiquent les niveaux maximums en intérieur par antenne à faisceau fixe :

		Azimut 30°	Azimut 130°	Azimut 285°
- }	Niveau Maximal (V/m)	entre 1 et 2	entre 1 et 2	entre 4 et 5
	Hauteur (en m)	22.50	28.50	28.50

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

Pour l'antenne à faisceaux orientables d'azimut 285, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 28.50 m.



Les simulations en espace libre avec bâti simple vitrage indiquent les niveaux maximums en intérieur par

	Azimut 30°	Azimut 130°	Azimut 285°
Niveau Maximal (V/m	entre 0 et 1	entre 0 et 1	entre 0 et 1
Hauteur (en m)	28.50	28.50	28.50

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Direction de la Transition Écologique et du Climat Département Téléphonie Mobile

Vue des Antennes Avant/Après

AVANT







Vue des Azimuts

Azimut 30°







Azimut 285°

